

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

OME
20 RUE DU GNL DAUTEL

51510 Fagnières

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
23/10/2024	F01241000056	412700	F01241000056	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	OME					
NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	5	M3	138.00	690.00	20 %
507	TRANSP INCOMPLET	1	UN	23.00	23.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	5	UN	1.50	7.50	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	5	UN	2.50	12.50	20 %
552	REP	5	UN	1.68	8.40	20 %
	Règlement le 09/10/2024 du montant : 889.68 € par : VB AVANT LIVRAISON					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 23/10/2024

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	741.40 €
Total TVA :	148.28 €
Total TTC :	889.68 €
RESTE A PAYER :	0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01241000056	F01241000056	23/10/2024	412700	CLIENTS AU COMPTANT NON A

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 270322 OME						
23/10/2024	001115262	412700	NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	5	M3
23/10/2024	001115262	412700	507	TRANSP INCOMPLET	1	UN
23/10/2024	001115262	412700	552	REP	5	UN